

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RÉSEAU LE MET'

2015-2016

Tarifs au 1^{er} juillet 2015

<input type="checkbox"/>	Je souscris au Post-paiement - service de paiement en différé pour les voyages effectués en complément de mon abonnement (par exemple pendant les vacances scolaires durant lesquelles l'abonnement Éco ne fonctionne pas)	Souscription gratuite
Païement du post-paiement : Vous voyagez autant que vous le souhaitez en dehors de la période de validité de votre abonnement, en validant votre carte SimpliCités à chaque montée. Vous êtes prélevé sur votre compte bancaire le 20 du mois suivant à raison de 1,25€ par voyage (hors correspondances et aller-retours dans l'heure). Adresse mail obligatoire.		

Cochez la case correspondant à l'abonnement et au paiement souhaités

<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel illimité (12 mois de trajets illimités)	229,50 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel illimité -25% (12 mois de trajets illimités – quotient familial CAF entre 666€ et 900€)	172,20 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel illimité -50% (12 mois de trajets illimités – quotient familial CAF entre 430€ et 665€)	114,80 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel illimité -75% (12 mois de trajets illimités – quotient familial CAF inférieur ou égal à 430€)	57,40 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Mensuel illimité (1 mois de trajets illimités)	25,50 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel Éco (Année scolaire 2015/2016 - 1 aller/retour par jour de classe pendant 10 mois, hors vacances scolaires)	165,00 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel Éco -25% (Année scolaire 2015/2016 - 1 aller/retour par jour de classe - quotient familial CAF entre 666€ et 900€)	123,75 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel Éco -50% (Année scolaire 2015/2016 - 1 aller/retour par jour de classe - quotient familial CAF entre 430€ et 665€)	82,50 €
<input type="checkbox"/>	6-17 ans Annuel Éco -75% (Année scolaire 2015/2016 - 1 aller/retour par jour de classe - quotient familial CAF inférieur ou égal à 430€)	41,25 €
<input type="checkbox"/>	18-26 ans Annuel illimité (12 mois de trajets illimités)	229,50 €
<input type="checkbox"/>	18-26 ans Mensuel illimité (1 mois de trajets illimités)	25,50 €
<input type="checkbox"/>	18-26 ans Annuel Boursier (12 mois de trajets illimités)	184,50 €
<input type="checkbox"/>	18-26 ans Mensuel Boursier (1 mois de trajets illimités)	20,50 €

Pour prendre effet, votre demande d'abonnement doit obligatoirement être accompagnée d'un règlement. Pour tout paiement par prélèvement, un échéancier vous sera remis.

Païement de l'abonnement

Au comptant, en une fois en Espèces (aux guichets de l'Espace Mobilité), Carte Bancaire ou chèque à l'ordre de TAMM.

Les abonnements plein tarif, ne bénéficiant pas de réductions QF ou boursier, peuvent être rechargés et payés au comptant par carte Bancaire sur les Distributeurs Automatiques de Titres des stations METTIS. Dans ce cas, inutile de remplir ce formulaire de souscription.

Par prélèvement automatique :

- Pour les abonnements Éco : 10 prélèvements automatiques (le 5 de chaque mois, du 2^{ème} au 11^{ème} mois suivant le mois de validité de l'abonnement)
- Autres abonnements hors Éco : 12 prélèvements automatiques (le 5 de chaque mois, du 2^{ème} au 13^{ème} mois suivant le mois de validité de l'abonnement)

Je souhaite que mon abonnement débute au mois de :

Pour tout renseignement :  **N° Vert 0 800 00 29 38**
gratuit depuis un poste fixe

 **leMET.fr**


Mez Métropole vous transporte

IDENTITÉ DE L'ABONNÉ

Partie à découper et à déposer dûment
remplie et signée dans l'enveloppe

Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse mail :
Obligatoire pour le post-paiement

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

- Je souhaite recevoir les informations du réseau LE MET' par Newsletter (adresse mail obligatoire)
 Je souhaite recevoir les informations situations perturbées (neige - grève) par SMS (N° de portable obligatoire)

IDENTITÉ DU PAYEUR SI DIFFÉRENT DE L'ABONNÉ

Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse mail :
Obligatoire pour le post-paiement

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tel portable :

L'abonné et le payeur reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention et d'utilisation de l'abonnement annuel et du post-paiement, et en avoir reçu un exemplaire.

Fait à, le

Signature abonné

Signature payeur

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

Référence Unique du Mandat (RUM) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAEML TAMM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SAEML TAMM.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Identifiant du créancier (ICS) : **FR65571602665**

Type de paiement : **Récurrent / Répétitif**

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Votre Nom* : Ou dénomination sociale si société Votre Adresse* : Code Postal* : Ville* : Pays* : Adresse E-mail : Téléphone :	Dénomination sociale SAEML TAMM Adresse* 10 rue des Intendants JOBA – CS 30009 Code Postal* 57063 Ville* METZ Cedex 2 Pays* France
Désignation du compte à débiter (Merci de joindre un RIB à ce document)	
IBAN – Numéro d'identification internationale du compte bancaire	BIC – Code International d'identification de votre banque

Si vous ne souhaitez pas recevoir vos notifications à l'adresse e-mail mentionnée sur ce mandat, merci de cocher cette case

Nom et Qualité du signataire*
(Uniquement si société, signataire habilité)

Signature(s)* :
veuillez signer ici

Lieu de signature*
Date de signature*

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

POST-PAIEMENT : OFFRE PROMOTIONNELLE du 1^{er} juillet au 31 octobre 2015

Votre 1^{ère} carte SimpliCités + 2 voyages offerts ou 6 voyages chargés sur votre carte SimpliCités existante pour la souscription du service post-paiement **Valeur : 7,50€**

NOTICE EXPLICATIVE

▶ Pour souscrire un abonnement LE MET' et bénéficier du traitement en différé, avec envoi de votre carte à domicile, suivez la démarche ci-dessous :

Vous avez déjà une carte SimpliCités votre dossier doit contenir :

- le formulaire de souscription complété et signé,
 - Votre carte SimpliCités,
 - le justificatif pour les abonnements bénéficiant d'une réduction (-25% / -50% / -75% ou boursier),
 - une copie de la pièce d'identité de l'abonné,
 - le règlement de l'abonnement :
 - par chèque bancaire à l'ordre de TAMM.
 - par prélèvement automatique :
- > Si vos coordonnées bancaires sont déjà enregistrées et sont inchangées, inutile de fournir un RIB ou de remplir un mandat SEPA
- > Si vos coordonnées bancaires ont changé ou si vous demandez le prélèvement automatique pour la 1^{ère} fois, remplissez le mandat de prélèvement ci-contre + un RIB + copie de la pièce d'identité du payeur si différent de l'abonné.



Vous n'avez pas de carte SimpliCités votre dossier doit contenir :

- le formulaire de souscription complété et signé,
- votre photo d'identité,
- le justificatif pour les abonnements bénéficiant d'une réduction (-25% / -50% / -75% ou boursier),
- une copie de la pièce d'identité de l'abonné,
- le règlement de l'abonnement :
 - par chèque bancaire à l'ordre de TAMM = montant de l'abonnement choisi + 5€ de frais de création (carte offerte pour toute souscription au service post-paiement)
 - par prélèvement automatique :
Remplissez le mandat de prélèvement ci-contre + un RIB + copie de la pièce d'identité du payeur si différent de l'abonné.
Joindre un chèque de 5€ de frais de création à l'ordre de TAMM (carte offerte jusqu'au 31 octobre 2015 pour toute souscription du service post-paiement)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015, déposez votre dossier à l'Espace Mobilité

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 en période normale.
Du lundi au vendredi de 9h15 à 17h00 entre le 15 juillet et le 14 août.

Un guichet spécifique «Dossiers différés» sera mis en place pour la rentrée scolaire afin de collecter les dossiers de souscription.
Un agent LE MET' vérifiera que votre dossier est complet, puis vous remettra si besoin un titre de transport valable 10 jours à partir de la 1^{ère} validation dans un bus ou METTIS.

Votre carte chargée de votre abonnement vous sera envoyée à domicile dans les 10 jours.

Les abonnements plein tarif, ne bénéficiant pas de réductions QF ou boursier, peuvent être rechargés et payés au comptant par carte Bancaire sur les Distributeurs Automatiques de Titres des stations METTIS.

▶ **Réductions accordées aux jeunes de moins de 26 ans sous conditions :**

**Abonnements 6-17 annuels
6-17 annuels Éco**

Réductions en fonction du Quotient Familial (QF) :

- -25% pour un QF compris entre 666€ et 900€
- -50% pour un QF compris entre 431€ et 665€
- -75% pour un QF inférieur ou égal à 430€

Justificatif à mettre dans votre dossier : attestation de « Paiement et de Quotient Familial CAF » datée de moins d'1 mois, mentionnant la liste des ayant droit (noms et prénoms des enfants). Ce document est imprimable depuis votre espace personnel sur le site caf.fr

**Abonnements 18-26 annuels boursiers
18-26 mensuels boursiers**

Les réductions sont accordées aux étudiants ou lycéens boursiers sur présentation des documents suivants :

- Copie de la décision d'attribution définitive de bourse délivrée par le CROUS pour les étudiants

ou

- Copie de la notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée délivrée par le Rectorat Nancy Metz pour les lycéens

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

La version complète des Conditions Générales de vente est disponible et affichée à l'Espace Mobilité ou peut vous être envoyée sur simple demande à contact@leMET.fr. Elle peut également être téléchargée sur le site internet leMET.fr

CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT

Conformément au règlement d'exploitation, la validation des titres de transport quel qu'en soit le support (Billet Sans Contact ou carte SimpliCitéS) est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau LE MET' y compris en correspondance.

Tout abonnement valable sur le réseau LE MET' est strictement personnel et incessible.

Le bénéficiaire doit être titulaire d'une carte à puce sans contact SimpliCitéS (ou Pass Bus) sur laquelle sera chargé l'abonnement. Cette carte est nominative et personnelle. Elle ne peut être utilisée que par la personne désignée comme « l'abonné » dont le nom et la photo figurent sur la carte.

L'abonnement est valable sur l'ensemble des services réalisés dans le périmètre des transports urbains de l'Agglomération de Metz Métropole, à l'exception du service de transport des personnes à mobilité réduite à la demande réservé aux personnes handicapées (voir conditions auprès du service ACCELIS).

La validation de l'abonnement est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau LE MET', même en correspondance. A défaut l'abonné se trouve en infraction et est passible d'une amende. En cas de contrôle effectué par des agents de la SAEML-TAMM, l'abonné devra présenter sa carte sans contact.

MODALITÉS D'OBTENTION D'UN ABONNEMENT ANNUEL :

La demande d'obtention de l'abonnement annuel est concrétisée par le dépôt ou l'envoi postal d'un dossier complet à l'Espace Mobilité du réseau LE MET' - 1, Avenue Robert Schuman – 57000 METZ.

Toute information manquante entraîne le rejet de la demande.

Le demandeur (abonné ou représentant légal) atteste sur l'honneur que les informations fournies et destinées à bénéficier du tarif annuel sont exactes.

Lors de la souscription de l'abonnement, doivent être remis au guichet de l'agence commerciale :

- la demande d'abonnement signée par le Payeur et l'Abonné,
- une copie d'une pièce d'identité de l'Abonné,
- le mandat de prélèvement SEPA CORE rempli et signé par le Payeur en cas de paiement par prélèvement automatique
- un Relevé d'Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal du compte du Payeur sur lequel sera prélevé le prix de l'abonnement,
- une photographie d'identité originale de l'Abonné,
- pour les abonnements 18-26 ans boursiers :
 - pour les étudiants boursiers, une copie de la décision définitive d'attribution de bourse délivrée par le CROUS.
 - pour les lycéens boursiers, une copie de la notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée délivrée le Rectorat Nancy-Metz .
- pour les abonnements 6-17 ans -25%/-50%/-75%, joindre le justificatif de paiement et le justificatif de quotient familial CAF de moins de 900€ mentionnant la liste des ayants droits (noms et prénoms des enfants) disponible sur caf.fr.

Il est rappelé à l'Abonné que l'usage d'une fausse qualité destinée à tromper une personne morale pour la déterminer à remettre un bien ou fournir un service constitue une escroquerie sanctionnée par le code pénal. S'il s'avère que les informations fournies pour bénéficier du tarif annuel sont inexactes, la SAEML-TAMM se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés. Le client ayant souscrit l'abonnement sera redevable envers la SAEML-TAMM de la réduction dont il aura indûment bénéficié.

Tout renseignement erroné ou manquant dans l'établissement du contrat donnera lieu à l'annulation de l'abonnement.

PAIEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL.

L'abonnement annuel est assujéti à deux formules de paiement :

- au comptant en un seul versement (espèce, chèque, carte bancaire)
- par mandat de prélèvement automatique mensuel. Dans ce cas, le prix annuel de l'abonnement est un prix forfaitaire payable par prélèvements automatiques mensuels, sur la base de dix (10) prélèvements mensuels pour les abonnements Eco et douze (12) prélèvements pour les abonnements illimités, effectués sur le compte bancaire ou postal d'un majeur ou d'un mineur émancipé, qui est ci-après désigné le « Payeur », lequel n'est pas nécessairement l'Abonné.

Eco 10 mois : le prélèvement mensuel est effectué le 5 de chaque mois, du 2^{ème} au 11^{ème} mois suivant le mois du début de validité de l'abonnement.

Annuel 6-17 : le prélèvement mensuel est effectué le 5 de chaque mois, du 2^{ème} au 13^{ème} mois suivant le mois du début de validité de l'abonnement.

Liberté / Liberté PDE : le prélèvement mensuel est effectué le 10 de chaque mois, du 2^{ème} au 13^{ème} mois suivant le mois du début de validité de l'abonnement.

Les frais bancaires occasionnés par les prélèvements demeurent à la charge du Payeur.

La demande de prélèvement est valable jusqu'à annulation de la part de l'Abonné, à notifier en

temps voulu à l'organisme créancier.

RÉSILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL A L'INITIATIVE DU PAYEUR.

Le contrat d'abonnement peut être résilié par le Payeur à partir du 3^{ème} mois de ce contrat uniquement pour les motifs suivants :

- Décès de l'abonné
- Déménagement de l'abonné hors du Périmètre de Transport Urbain de Metz Métropole
- Changement d'établissement d'enseignement ou de centre d'apprentissage hors du Périmètre de Transport Urbain de Metz Métropole
- Migration d'un abonnement Eco 10 mois vers un abonnement annuel illimité 12 mois
- Migration d'un abonnement Liberté Annuel vers un abonnement Liberté Annuel PDE

La demande de résiliation, à laquelle doivent être joints les justificatifs du motif de la résiliation, peut être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la SAEML-TAMM - CS 30009, 57063 Metz Cedex 2 ou déposée à l'Espace Mobilité contre récépissé. Les justificatifs demandés sont selon les cas de résiliation :

- l'acte de décès
- un justificatif du nouveau domicile : une facture d'électricité ou une facture d'eau en cas de déménagement
- un justificatif de scolarité du nouvel établissement scolaire hors du Périmètre de Transport Urbain de Metz Métropole
- L'attestation PDE délivrée par l'employeur ayant souscrit une convention avec la SAEML TAMM

Le courrier recommandé devra parvenir à la SAEML-TAMM au plus tard le 15 du mois précédent pour que la résiliation soit effective le mois suivant.

En cas de résiliation, le nombre de prélèvements automatiques effectué sera identique au nombre de mois d'utilisation de l'abonnement.

RÉSILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL A L'INITIATIVE DE LA SAEML-TAMM.

Le contrat d'abonnement peut être résilié de plein droit par la SAEML-TAMM sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés dans les cas suivants :

- fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces jointes.
- fraude établie dans l'utilisation du titre.
- impayés non régularisés.
- incidents de paiement répétés. La SAEML-TAMM se réserve le droit de résilier le contrat lorsque 2 incidents de paiements sont intervenus.

La SAEML-TAMM se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à toute personne qui aurait souscrit (Payeur ou Abonné) un contrat d'abonnement précédemment résilié pour fraude ou défaut de paiement.

POST-PAIEMENT

Le POST-PAIEMENT est un service qui permet de voyager sans engagement, ni monnaie sur l'ensemble du réseau LE MET' (sauf ACCELIS) en validant sa carte SimpliCitéS à chaque voyage.

Il est accessible à toute personne physique et est strictement personnel. Aucune condition d'âge, de domicile ou autre n'est exigée.

Il est chargé sur une carte sans contact SimpliCitéS. Il ne peut être utilisé que par la personne désignée dont le nom et la photo figurent sur la carte SimpliCitéS.

La validation de la carte SimpliCitéS est obligatoire à chaque montée dans un véhicule du réseau LE MET', ainsi que dans les véhicules effectuant un service pour le compte de la SAEML TAMM (TER Métrolor – TIM) même en correspondance. A défaut le client se trouve en infraction et est passible d'une amende. Les correspondances ou aller/retours effectués dans l'heure suivant la première validation ne sont pas facturés.

En cas de contrôle effectué par des agents de la SAEML-TAMM, le client devra présenter sa carte sans contact.

Le service POST-PAIEMENT ne peut être payé que par prélèvement automatique.

Le 10 du mois suivant les voyages effectués, le client reçoit un mail lui indiquant le montant qui sera prélevé sur son compte bancaire.

Le 20 du mois suivant, le compte sera débité automatiquement.

Si la carte SimpliCitéS comporte plusieurs produits, la priorité sera donnée aux autres titres chargés sur la carte. Une fois ces derniers terminés, le POST-PAIEMENT prendra le relais.

La communication d'une adresse mail valide est obligatoire pour la souscription du service.

L'adresse mail permettra à la SAEML TAMM d'envoyer les notifications relatives aux voyages effectués.